

Acte publié le
10 MARS 2026

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 007/2026 : **COMMANDE PUBLIQUE**
 Équipements de cuisine pour la salle des fêtes
 Attribution du marché public

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 9 février 2026, selon une procédure adaptée, relative à un marché de travaux pour les équipements de cuisine de la salle des fêtes,

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'analyse des offres, celle de l'entreprise FROID EQUIPEMENT SERVICE est jugée comme économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT l'avis favorable en date du 3 mars 2026 de la Commission consultative MAPA pour l'attribution du marché public correspondant,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché de travaux pour les équipements de cuisine de la salle des fêtes à l'entreprise FROID EQUIPEMENT SERVICE pour un montant de 37 324,55 € HT.

Grézieu-la-Varenne, le 9 mars 2026

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

